

CATASTROPHES NATURELLES

FICHE DE SYNTHÈSE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

MAIRIE de : TXI N

Arrondissement de : TOU LOU

Canton de : Jeney-Chaubertui

1 - Date et heure :

- de début de l'événement : 22 juin 18H30
- de fin de l'événement : 22 juin 19H30

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

de Gevrey-Chambertin



COMMUNE  
DE  
**FIXIN**

Téléphone 80 52 45 52

Fixin, le

ORAGE DU 9 JUIN 1993

A partir de 20 H 45 un violent orage s'est abattu particulièrement sur le vignoble en pente qui domine le village.

La quantité d'eau tombée a été mesurée entre 45 et 50 mm. Compte-tenu des surfaces cultivées qui caractérisent le bassin versant ont permis de déverser dans la rue du Chapitre 1.200 M3 d'eau boueuse, de brins de tailles de vignes colmatant les bouches d'eau pluviales.

L'égoût était lui-même en charge. Cet état de fait, outre des conséquences pour la voirie (trottoirs partiellement arrachés) a inondé (boue et eau) 19 maisons, de nombreuses cours et caves.

La route des Grands Crus a été partiellement coupée. L'installation électrique communale de l'Eglise endommagée.

D'autre part, environ 2000 M3 d'eau et de boue ont dévalé l'autre bassin versant s'engouffrant (après avoir fait céder deux portes de clos et de grange) dans la propriété de M. BAZIN et celle de M. MARION.

Cinq maisons ont été noyées (cours, caves, habitations, en particulier celle de M. BAZIN ou 80 cms d'eau et de boue ont envahi son habitation de plein-pied.

La route départementale, dite route des Grands Crus a été aussi coupée à cet endroit.

Le vignoble a été partiellement grêlé, plusieurs voies communales coupées par des coulées de boues.

Pour toutes ses raisons je vous demande de bien vouloir déclarer la commune de Fixin : commune sinistrée.

Fait à Fixin le 29.6.93

Le Maire,



Le 13 06 1993

CATASTROPHES NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

FICHE DE SYNTHESE

MAIRIE de : COUCHEY

Arrondissement de : DIJON

Canton de : GEVREY-CHAMBERTIN

1 - Date et heure :

- de début de l'événement : 12 Juin 1993 - 19 H 30

- de fin de l'événement : 12 Juin 1993 - 20 H 30

(si l'on considère que l'arrêt de la pluie = fin de l'événement,

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

CATASTROPHES NATURELLES

FICHE DE SYNTHÈSE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

MAIRIE de : LADOIX SERRIGNY

Arrondissement de : BEAUNE

Canton de : BEAUNE SUD

1 - Date et heure : 22/06/93

- de début de l'événement : 19h00

- de fin de l'événement : 19h30

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

CATASTROPHES NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

S.I.R.A.C.E.N.P.C.  
Cot...  
Le .....  
5 JUL. 1993  
FICHE DE SYNTHÈSE

MAIRIE de : CORGOLOIN

Arrondissement de :  
Canton de :

Beaune  
Nuits - St. Georges

1 - Date et heure :

22 Juin 1993

- de début de l'événement : ..... 19h

- de fin de l'événement : ..... 2 19h 30

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

CATASTROPHES NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

FICHE DE SYNTHÈSE

MAIRIE de : FLAGEY-ECHEZEUX

Arrondissement de : BEAUNE

Canton de : NUITS ST. GEORGES

1 - Date et heure :

- de début de l'événement : 22 Juin 1993
- de fin de l'événement : 23 Juin 1993

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

S.I.R.A.C.E.D.P.C.  
Courrier Arrivé  
Le 21 JUIL 1993

DÉPARTEMENT  
DE LA CÔTE-D'OR

ARRONDISSEMENT  
DE BEAUNE

Canton de Nuits-Saint-Georges

MAIRIE  
DE  
FLAGEY-ÉCHÉZEAUX

TEL. 80 82 87 88

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Flagey-Echézeaux, le

NOTICE EXPLICATIVE  
-----

Suite aux orages violents des 22 et 23 Juin 1993 provoquant des dégâts considérables sur la commune de FLAGEY-ECHEZEAUX, une trombe d'eau d'une intensité exceptionnelle s'est abattue sur le versant du Coteau entraînant des coulées de terre dans les vignes, arrachant les chemins des BEAUMONTS HAUTS, aux ECHEZEAUX, aux VIOLETTES, pour aller s'établir dans les cultures agricoles en contre-bas des coteaux, pour atteindre parfois jusqu'à 50 cm d'eau dans les récoltes céréalières

C'est la raison pour laquelle nous demandons avec insistance le classement de notre commune en zone sinistrée.

FAIT A FLAGEY ECHEZEAUX, le 20 JUILLET 1993.

LE MAIRE,



*[Handwritten signature]*

CATASTROPHES NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

FICHE DE SYNTHÈSE

MAIRIE de : **NUITS-ST. GEORGES.**

Arrondissement de : **BEAUNE**

Canton de : **NUITS-ST. GEORGES**

1 - Date et heure :

- de début de l'événement : **22.06.93 à 19<sup>h</sup>**
- de fin de l'événement : **23.06.93 à 16<sup>h</sup>30**

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) ..... **orage**

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

- habitations détruites ou endommagées .....
- terrains emportés .....
- autres dommages (en préciser la nature) .....

4 - inondations et coulées de boue

Catégories de sinistres ou biens endommagés	Indicateurs physiques	Estimations financières
<ul style="list-style-type: none"> <li>- particuliers</li> <li>- <del>artisans, commerçants ou industriels</del></li> <li>- bâtiments publics <i>et Voie</i></li> <li>- <del>bâtiments agricoles et cheptel</del></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inondations de caves</li> <li>- sous-sols, cellars</li> <li>- ment en rez de chaussée</li> <li>- inondations différents locaux et salles de sport</li> <li>- coulée de boue dans chemins de terre</li> </ul>	<p>plus de 500.000 FR</p>

- enlèvement de boue et nettoyage de chemins
- nettoyage et remise en état de jardins et bouches d'égouts

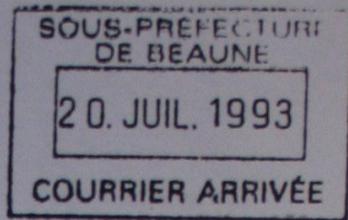
5 - Sinistres survenus sur le territoire de la commune durant les 3 années précédant le sinistre : (en préciser la nature et les dates).

Fait à, Nuits St Georges, le 21 Juillet 1993

LE MAIRE,

*Barbier*

B. BARBIER



CATASTROPHES NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

FICHE DE SYNTHÈSE

MAIRIE de : *PREHEAUX - PRISSEY*

Arrondissement de : *BEAUNE*

Canton de : *NUITS ST GEORGES*

1 - Date et heure :

- de début de l'événement : *13/05 - 22/06 à 18<sup>h</sup>30 - 30/06*

- de fin de l'événement : *22/06 à 13<sup>h</sup>45*

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) *érosion dans vignoble* .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

CATASTROPHES NATURELLES

FICHE DE SYNTHÈSE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

MAIRIE de : VOSNE-ROMANÉE

Arrondissement de : BEAUNE

Canton de : NUITS-ST-GEORGES

1 - Date et heure : Vendredi 22 Juin 1993

- de début de l'événement : 18h30

- de fin de l'événement : 19h00

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....

CATASTROPHES NATURELLES

FICHE DE SYNTHESE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982  
modifiée

MAIRIE de : *Morey Saint-Denis*  
Arrondissement de : *Dijon*  
Canton de : *Gevrey-Chambertin*

- 1 - Date et heure : *22 juin 1993*
- de début de l'événement : *18<sup>h</sup> 30*
  - de fin de l'événement : *20<sup>h</sup> environ*

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) .....
- eaux de ruissellement .....
- coulée de boue .....
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain .....
- subsidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) .....
- avalanche .....
- secousses telluriques, séisme .....
- raz de marée .....
- autres événements (en préciser la nature) .....

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels .....
- toitures arrachées ou endommagées .....
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules .....



Tél. 80 34 32 77

Tous les jours ouvrables  
10 à 12 h. - 13 h. 30 à 16 h.

SAUF LE SAMEDI

Le 29 juin 1993

Morey-Saint-Denis, le 29 juin 1993

Le Maire de Morey-Saint-Denis

Note sur l'Orage du 22 juin 1993

Cet orage est survenu dans une période déjà déstabilisée où les terres étaient déjà saturées d'eau et tassées, ce qui a favorisé un ruissellement intense. On peut dire que 30 millimètres tombent en un quart d'heure (400<sup>mm</sup> - 60<sup>mm</sup> en total).

Les collecteurs d'eau pluviales existants se sont mis d'autant plus en charge que des éléments solides : cailloux, débris végétaux etc... ont été brutalement entraînés.

Le revêtement d'environ 1 kilomètre de chemins ruraux a été emporté.

Nous chiffrons les terres entraînées à environ 2000 m<sup>3</sup> et les eaux passant par les collecteurs du village à 60.000 m<sup>3</sup> en une heure.

Le Maire

